



Séance du 20 Mai 2014

Convocation du 13 Mai 2014

Absentes excusées : Marie-Pierre BOURGET, Joëlle ELINE

Absent : Jean-Luc GEORGELIN

Secrétaire de séance : Josette GUITTON

Madame Marie-Pierre BOURGET donne pouvoir à Madame Lydia MENARD

Madame Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Dany SICARD

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Domaine de la Croix des Rouleaux

a/ Lancement de la procédure d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 avril dernier, le conseil municipal a approuvé le plan d'aménagement du lotissement du Domaine de la Croix des Rouleaux. Afin de pouvoir réaliser les travaux, une consultation doit être lancée pour attribuer le marché aux entreprises.

Le conseil municipal doit donc autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.

Il s'agira d'un appel d'offres sous forme de procédure adaptée.

Le marché comportera trois lots :

- Lot VRD (Voirie-Réseaux-Divers)
- Lot Contrôle Réseaux
- Lot Espaces Verts

La consultation démarrerait le jeudi 19 juin et paraîtrait dans le Courrier de l'Ouest, Ouest France et serait également disponible auprès de l'Ecrivain Public (où la remise des plis par voie électronique sera possible).

La remise des plis serait fixée au jeudi 10 juillet à 12 heures à la mairie.

Le conseil municipal charge à l'unanimité Monsieur le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres.

b/ Commission d'appel d'offres

Une fois les plis remis en mairie, au plus tard le 10 juillet à midi, la commission d'appel d'offres sera chargée d'ouvrir et d'étudier les différentes offres.

Pour cela une commission spécifique au Domaine de la Croix des Rouleaux doit être formée.

Le Maire en serait le président, ensuite il faudrait 3 titulaires et 3 suppléants.

La réunion aura lieu le jeudi 10 juillet à 18 h 30.

La commission est composée comme suit :

- . Mr Alain Breteau, président
- . Mr Freddy Brochard, titulaire
- . Mr Laurent Gaudry, titulaire
- . Mr Guillaume Brin, titulaire
- . Mr Franck Charrier, suppléant
- . Mr Frédéric Grolleau, suppléant
- . Mme Dany Sicard, suppléante

2 – Travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année la commune entretient sa voirie. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises. La remise des offres était fixée au lundi 19 mai à 12 heures. Les travaux concernés sont :

a/ Revêtements gravillonnés (6650 m²)

Les travaux concernent :

- VC 103 (Du VC 1 à la Grande Bonnière)
- La Grande Bonnière
- La Braudière
- La Peltière

Entreprises	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
- CHOLET TP	1,56 €	10.374,00 €	12.448,80 €
- CHARIER TP Sud	1,73 €	11.521,13 €	13.825,35 €
- BOUCHET Francis	2,05 €	13.632,50 €	16.359,00 €
- BOUCHET Voirie Environnement	1,59 €	10.573,50 €	12.688,20 €

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise CHOLET TP pour un montant de 12.448,80 euros TTC.

b/ Entretien de voirie :

Les travaux concernent :

- Travaux avant revêtement 2015 (réparation des chaussées)
 - La Morlière
 - Les Vignes
 - La Ruettière
 - La Gourronnière
 - La Mauricière
 - La Doucinière (face aux bâtiments)

- Travaux avant revêtement 2016 (assainissement de la route)
 - Chemin du Bouchot

Entreprises	Total HT	Total TTC
-CHOLET TP	6.095,00 €	7.314,00 €
-CHARIER TP Sud	5.422,20 €	6.506,64 €
-BOUCHET Francis et Fils	3.980,60 €	4.776,72 €
-BOUCHET Voirie Environnement	6.243,20 €	7.491,84 €

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCHET Francis et Fils pour un montant de 4.776,72 euros TTC.

3 – Cantine

a/ Convention avec la Maison Familiale Rurale Le Vallon

Depuis plusieurs années maintenant, la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » fournit à la commune les repas du service de restauration scolaire. Pour cela une convention est passée chaque année afin de fixer le montant du repas facturé.

Actuellement, la Maison Familiale Rurale facture à la commune le repas à 3,60 euros.

A compter de la rentrée scolaire prochaine, le prix serait fixé à 3,70 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les termes de la présente convention.

b/ Fixation du prix du repas facturé aux familles

Comme chaque année, le conseil municipal va devoir fixer le prix qui sera facturé aux familles pour les repas de la cantine.

Cette année :

- Le prix facturé par la Maison Familiale Rurale à la commune est de 3,60 €
- Le prix facturé par la commune aux familles est de 3,65 €/repas + 4 € par enfant et par mois.

Cette différence s'explique notamment par la prise en charge par la commune des frais de personnel, et de gestion du service.

A l'heure actuelle, le coût restant à la charge de la commune (n'étant pas supporté par les familles) est de 33.000 euros. Le coût réel d'un repas étant de 6,05 €.

La commission propose donc de fixer le montant du repas facturé aux familles à 3,75 € plus 4 € par enfant et par mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des repas facturés aux familles comme suit :

- 3,75 € / repas
- 4 € par enfant et par mois
- 6,20 € / repas occasionnel

4 – Désignation de membres au SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile demande à la commune de La Romagne le nom d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au Conseil d'Administration. Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Mme Karine GRONDIN, titulaire
- Mme Stéphanie CHATAIGNER, suppléante

5 – Désignation de 2 commissaires suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La Communauté d'Agglomération du Choletais demande à la commune de La Romagne le nom de deux commissaires suppléants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Mr Alain BRETEAUDEAU
- Mme Josette GUITTON

6 – Questions et Informations diverses

La fête de la Musique : elle aura lieu le vendredi 20 juin devant la mairie.

Comme d'habitude la commune offre l'apéritif (rendez-vous à 19 heures) et le feu d'artifice.